

Objet : Remarques, questions et propositions des élus étudiants relatives au projet informatique

Madame, Monsieur,

Suite à l'annulation du rendez-vous du 13 décembre avec Mme MADEUF et Mme VASSANT de Sopra Consulting, nous vous envoyons ce courrier pour vous faire part des remarques, questions et propositions des élus étudiants.

Remarques sur la méthode de mise en œuvre du projet

Pour partir du général, nous souhaitons faire une remarque quant à la méthode selon laquelle les projets sont menés.

Au moment de la refonte du site web, des tentatives avaient été faites pour faire participer tout le monde. Et, **à nombre d'égards, il nous semble que le nouveau site web est une réussite notable et une amélioration nette quant à la mouture précédente, tant sur le plan technique** (l'ancien site contenait des cadres, une méthode considérée comme dépréciée techniquement depuis au moins une dizaine d'années) **que fonctionnel. Nous saluons aussi le fait d'avoir pris le parti du logiciel libre, qui, comme le démontre la circulaire de la DISIC du 19 septembre 2012, est d'un point de vue managérial un bien meilleur choix pour un organisme public que le modèle du logiciel propriétaire.**

L'essentiel des légers problèmes nous semblent relever du détail. Pour donner un exemple d'un tel détail, les <div> (c'est-à-dire les cases) « Conférences » et « Actualités » n'ont pas de hauteur minimum définie dans la feuille de style, ou alors cette hauteur a été mal paramétrée. Ou encore, les liens <a> se voient tous appliqués une règle de surlignage dans la feuille de styles, alors qu'il aurait spécifié que les images ne sont pas soumises à cette règle.

Dans les contenus des pages ajoutées depuis l'ouverture du site, cependant, une meilleure maîtrise de l'outil ou une ligne éditoriale plus rigoureuse serait souhaitable, en particulier sur les pages de « com' » telles que la page « Sciences Po Lille présent au salon de Canton » (il n'y a que des photos, de tailles et de résolution différentes, sans texte, sans charte graphique... l'ensemble ne fait pas très « pro »). Ceci est probablement dû au manque de formation, ou bien à un manque de temps. Mais dans tous les cas, pour nous, c'est du détail qui n'enlève rien de l'évaluation globalement positive des aspects techniques du nouveau site.

Malheureusement, un projet web, surtout un projet 2.0 tel qu'a été conçu le nouveau site, est très difficile à lancer de façon réussie. Les facteurs de réussite ou d'échec ne sont d'ailleurs pas toujours bien compris. Mais un élément d'analyse se dégage généralement : le fait qu'il est nécessaire qu'une communauté d'utilisateurs se constitue rapidement.

À cet égard, en discutant avec quelques enseignants, il nous a été dit que certains se passeraient le mot pour ne pas utiliser Moodle. Nous ne savons pas quelle est la proportion d'enseignants dans cette situation, mais nous ne pouvons pas l'accepter, dans la mesure où de l'argent provenant en partie de notre poche a été dépensé. Et que la multiplication de systèmes de rechange (boîtes mail de conf, Google Drive, mailings lists...) sont un facteur dans le manque de lecture des documents envoyés électroniquement. Par ailleurs, nous avons appris par M. MATHIOT qu'**aucune formation n'avait été offerte aux enseignants. Or, des logiciels comme Moodle, et dans une moindre mesure Elgg, sont des logiciels puissants mais déroutants nécessitant un temps d'apprentissage**, même pour des personnes ayant grandi avec Internet. En effet, les LMS comme Moodle structurent les informations (par blocs, cours, activités...) de façon très différente de ce à quoi on peut avoir pris l'habitude sur Internet (structuration par pages ou articles, façon

blog).

Il faudrait également se mettre d'accord sur certaines règles. Par exemple, **nous jugeons qu'il est inutile de mettre des mots de passe pour accéder aux cours, dans la mesure où on n'accède pas au Moodle sans s'authentifier en tant qu'étudiants**. Ce genre de règles devraient être recensées pour qu'il y ait une plus grande cohérence d'ensemble et une meilleure facilité d'utilisation.

Une formation à destination des enseignants nous semble donc une condition primordiale à l'exploitation optimale des possibilités de Moodle. Il pourrait être envisagé de créer une formation en ligne sur Moodle pour atteindre le plus possible d'enseignants. Il n'est pas impossible que de telles modules de formation à Moodle existent chez d'autres utilisateurs de ce logiciel, et qu'il soit donc possible de l'acquérir.

Par ailleurs, il convient **d'impliquer activement les étudiants, les associations et les syndicats** dans la communauté du site web. Ceci peut se faire à travers un Intranet, **gagnerait à être complété d'une wiki interne**. Nombre d'entreprises ont des wikis internes. À titre d'exemple, citons Intelpedia, dont les deux règles pour poster du contenu sont :

- l'information doit être en rapport avec Intel ;
- l'information doit intéresser au moins un autre employé d'Intel.

Ces règles sont transposables à l'IEP, en remplaçant Intel par IEP, et employé par « employé, étudiant ou enseignant ».

Nous pensons par ailleurs que cet Intranet **doit rester accessible aux anciens, y compris aux anciens étudiants internationaux**.

Les associations devaient à l'origine disposer d'une page sur le site web, qu'elles pourraient administrer elles-mêmes. Cette intention est-elle toujours d'actualité ?

Autre problème, et c'est le seul qui nous paraît critique : certains étudiants ont eu leurs boîtes mails piratées. Ils ont demandé à ce que leur mot de passe soit changé, et cela n'a pas été possible, apparemment. Or, **l'impossibilité de changer son mot de passe nous paraît être un problème de sécurité grave à régler de façon urgente**.

Pour quitter la problématique du site web et revenir sur la question de la méthode, nous pensons que des **réunions régulières** (semestrielles ? Annuelles?) **de niveau opérationnel** sont nécessaire. De niveau opérationnel, cela veut dire qu'il s'agit de parler très concret, voire technique, et que cela nécessite donc la **participation des informaticiens comme des usagers**. Par exemple, il s'agit de suggérer des logiciels à installer, de plug-ins à rajouter aux logiciels du site web (ex : Elgg regorge de plug-ins en tout genre libres et gratuits).

Ceci est primordial pour les usagers, afin de communiquer leurs besoins. Mais aussi pour les informaticiens, car se voir imposer des choses farfelues... en général, ça ne marche pas, c'est cauchemardesque, mais c'est pourtant courant dans l'industrie (comme l'illustrent si bien les BD « User Friendly » sur www.userfriendly.org).

Enfin, toujours pour parler méthode, **il est à noter que les logiciels libres ont la particularité de voir se construire autour d'eux des communautés d'utilisateurs actives**. Dans le cas de Moodle, cela se traduit par la mise à disposition de plug-ins sur leur site Internet qui peuvent être utiles, et par l'organisation en France de **la convention annuelle Moodle Moot**. Cette année, cette convention a eu lieu à Nîmes¹. Sans considérer une participation à ces rencontres comme nécessairement indispensable, nous pensons qu'il convient d'y réfléchir, et a minima, de s'abonner aux listes de diffusion et forums en ligne d'entraide des différentes communautés correspondant aux logiciels que nous utilisons. Ne serait-ce que pour recevoir les annonces relatives à la sécurité.

1 <http://moodlemoot2012.unimes.fr/>

Remarques concernant le respect de la loi Informatique et Libertés

Pour éviter de mettre en rogne le lecteur, nous éviterons de commencer par « De tous temps les hommes ont tenu à leur vie privée ». D'abord, c'est discutable. La vie privée dans les villages traditionnels était et est une notion toute relative. Ensuite, c'est long et fastidieux. Mais de toute évidence, dans nos sociétés modernes, c'est important², et en tout cas, c'est ainsi que le législateur l'a consacré.

À ce titre, **le mail du 11 octobre 2012 nous a un peu fait peur**. Extrait :
« Le Service Informatique est à même de répertorier, visualiser et tracer l'utilisation faite par chacun des ordinateurs qui se connecte au réseau de Sciences Po Lille. Dans ce cadre, nous nous réservons le droit d'exclure les ordinateurs qui ne respecteraient pas un code de bonne conduite quant à l'utilisation des ressources informatiques de l'IEP. L'accès internet deviendrait alors inutilisable pour l'appareil concerné. »

Les données collectées dans ce cadre sont des données à caractère personnel, et en tant que telles, sont soumises à déclaration auprès de la CNIL. L'absence de déclaration met en cause la responsabilité pénale du directeur d'établissement en vertu de l'article L 226-16 du Code Pénal.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous communiquer les récépissés de déclaration des fichiers traités par l'IEP. Si elle n'est pas déjà faite, nous vous recommandons très vivement d'effectuer cette déclaration. **Nous souhaiterions aussi rencontrer les informaticiens pour vérifier les conditions de la collecte et de la destruction semestrielle** (selon les recommandations de la CNIL) **de ces données.**

La charte des usages devra enfin être adaptée car le paragraphe sur la collecte des données personnelles n'indique pas bien quelles données sont collectées, et auprès de qui il est possible d'exercer son droit d'accès et de rectification des données (c'est-à-dire les coordonnées du Responsable informatique et libertés de l'IEP).

LibreOffice

OpenOffice est aujourd'hui dans un état de mort cérébrale. Suite à des péripéties odysseennes survenues après le rachat de Sun Microsystems par Oracle, les développeurs de la suite ont décidé de *forker*. Ils sont partis avec le code source (c'est possible dans le monde du logiciel libre) pour fonder The Document Foundation. Ils ont sorti depuis plusieurs versions de LibreOffice, nouveau nom du successeur d'OpenOffice, qui apportent des améliorations notables sur son ancêtre, lequel a vu son code source déposé dans l'incubateur de projets Apache, ce qui correspond à un désengagement définitif d'Oracle.

Nous demandons donc l'installation de LibreOffice sur les postes de l'IEP. Si cela ne peut se faire dans l'année, cela pourrait être fait lors de la maintenance annuelle des ordinateurs (il convient de réinstaller Windows et tous les logiciels annuellement pour éviter que les ordinateurs soient trop fortement infectés comme ce fut le cas avec les ordinateurs précédents).

Logiciel libre et expérimentation Linux

2 *On Liberty* de John Stuart Mill est une lecture passionnante

Nous avons fait le test de prendre un ancien ordinateur et d'y installer Linux, et les performances de cet ordinateur se sont nettement améliorées. LibreOffice comme Firefox étant des logiciels développés en priorité pour Linux, ils sont disponibles sur cette plate-forme, ainsi que Scribus, The Gimp et Inkscape pour la PAO et le graphisme. Pour un usage de bureautique, d'impression et de consultation de sites webs, Linux convient donc parfaitement.

Or, **Linux est gratuit et libre.** Ce qui permet d'économiser sur les licences Windows. En l'occurrence, des économies auraient même pu être réalisées sur les ordinateurs, puisqu'il n'aurait pas été nécessaire de remplacer le matériel.

L'utilisation de logiciels libres est par ailleurs, comme indiqué plus haut dans ce courrier, recommandé par la DISIC (Direction Interministérielle des Services Informatiques et de Communication) dans une circulaire du 19 septembre 2012³. Elle a aussi été une expérience concluante dans plusieurs cas d'expérimentation, y compris à l'étranger⁴

Plusieurs distributions existent. La plus utilisée par les étudiants de l'IEP est Ubuntu, avec son interface Unity.

Nous proposons donc de procéder à l'expérimentation d'Ubuntu (ou d'une autre distribution si cela est jugé pertinent par les informaticiens) sur quelques ordinateurs de l'IEP, en dual-boot avec Windows.

Ce projet est un projet d'envergure dont l'objectif est de se passer dans le futur des frais de mise à jour des logiciels comme Windows, l'antivirus, ou encore la suite Office.

Installer Linux sur des machines n'ayant pas été vendues avec (on peut en trouver) implique la nécessité de les configurer et, potentiellement, d'installer des drivers supplémentaires. Cela peut aussi impliquer un apprentissage. C'est pourquoi **le recrutement d'informaticiens supplémentaires, prévu dans le futur, doit se faire en incluant dans la fiche de poste le fait de savoir administrer un système Linux.**

Mais une fois installés, Linux a l'avantage de pouvoir s'administrer à distance. Par exemple, il est possible de faire des choses comme lancer l'arrêt à distance des machines (ou de programmer l'arrêt à une heure fixe avec une tâche « cron ») pour éviter que des ordinateurs restent tourner la nuit : cela économise de l'électricité. Il est aussi possible pour l'administrateur authentifié de prendre le contrôle d'un ordinateur depuis son bureau, par exemple pour lancer une mise à jour. Il faut voir comment cela se compare avec ce qu'offre Windows en matière d'administration d'un parc informatique, mais il nous semble qu'y compris de ce point de vue technique Linux peut offrir des avantages.

Sites web de majeure

M. TENENBAUM a créé un site pour la filière Conflits & Développement.

Nous trouvons cette initiative très intéressante et utile et la soutenons pleinement. Nous souhaiterions même qu'elle se généralise à l'ensemble des majeures. D'autant que M. TENENBAUM ayant fait le choix d'utiliser un logiciel libre (Drupal), il est facile et gratuit de copier son site en adaptant juste le contenu. Enfin, l'initiative étant venue d'un usager, en l'occurrence un enseignant, ce site devrait mécaniquement être adapté aux besoins à la fois en

³ Circulaire 5608/SG disponible sur : circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/09/cir_35837.pdf

⁴ <http://www.zdnet.fr/actualites/linux-et-openoffice-ont-fait-economiser-11-millions-d-euros-a-munich-39784842.htm>

matière d'usage et en matière de facilité d'administration.

Le wifi

Le wifi de l'IEP ne connaît pas aujourd'hui un fonctionnement optimal. Des zones d'«ombre» importantes existent dans la couverture. Les étudiants nous ont en particulier fait remonter les zones suivantes : **la bibliothèque, la cafétéria**, et les salles B2.4-5-14-15-20-21-22.

Les inscriptions aux séminaires d'ouverture et aux cours électifs

Les inscriptions aux séminaires d'ouverture et aux cours électifs sont régulièrement l'objet de problèmes importants, aboutissant presque systématiquement à une rupture d'égalité entre étudiants, ceux qui ont la chance de ne pas rencontrer d'obstacle technique à leur inscription étant favorisés.

Dispose-t-on de statistiques sur le seuil de surcharge (nombre de connexions à partir desquelles les serveurs sont saturés) ?

Une piste de solution pourrait être que l'inscription aux cours électifs aient lieu sur une page dénuée de mise en forme et d'images, de sorte à être plus légère, et donc à moins consommer de ressources sur le serveur par étudiant connecté.

Une autre piste pour éviter les surcharges serait un meilleur échelonnement des inscriptions. Par exemple, pour les inscriptions aux cours électifs de masters, il pourrait être envisagé par exemple d'ouvrir pour chaque majeure les inscriptions à un horaire différent.

Remarques diverses que nous adressées les étudiants au cours d'une consultation en ligne

Deux problèmes nous ont été signalés lors d'une consultation sur Internet :

- Il y aurait sur certains ordinateurs de la salle informatique **des problèmes avec le fonctionnement de Flash**
- Certains ordinateurs de la bibliothèque **ne parviennent pas à ouvrir les PDF**

Remarques relatives à la tentative de hameçonnage

La récente tentative de phishing nous amène aussi à nous poser quelques questions en matière de sécurité :

- Les logiciels du site web (Moodle, Roundcube etc...) sont-ils régulièrement mis à jour ?
- Comment les personnes ayant envoyé le mail incriminé ont-elles eu accès aux listes d'utilisateurs ? Quelles mesures peuvent-elles être prises pour empêcher que cela ne se reproduise ?
- Sera-t-il prochainement possible de changer les mots de passe soi-même, dans la mesure où l'impossibilité de les changer de façon régulière constitue une faille de sécurité ?

Le reste

Ces remarques, questions et propositions ne couvrent probablement que la partie visible de l'iceberg. Ce que nous sommes capables de voir. Des projets ambitieux sont en cours. Nous n'avons cependant pas encore d'avis sur ceux-ci dans la mesure où nous n'en avons pas encore pu prendre connaissance. Nous espérons que cela pourra se faire rapidement pour nous laisser le temps d'apporter une contribution constructive à l'édifice.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

Les élus étudiants de l'IEP